



# Projet de loi Climat-Résilience, L'Heureux Cyclage se mobilise en faveur du réemploi et de la vélonomie

*Les derniers mois ont démontré l'importance de la réparation et du réemploi dans l'écosystème vélo, avec plus d' 1,5 millions de bénéficiaires du Coup de Pouce Vélo soutenu par L'Heureux Cyclage. Malgré le contexte sanitaire des milliers de personnes ont ainsi effectué un premier pas vers la vélonomie en franchissant la porte d'un atelier vélo participatif et en découvrant l'autoréparation dans un contexte d'entraide et de solidarité.*

Dans ce contexte, il apparaît que si la Convention Citoyenne pour le Climat a bien identifié la nécessité de sortir du tout-voiture en construisant un système vélo complet et efficace, ses propositions sont insuffisamment reprises dans le projet de loi Climat-Résilience. Des mesures plus ambitieuses sont ainsi soumises aux parlementaires par L'Heureux Cyclage et ses partenaires dans le cadre de l'examen du projet de loi.

## Proposition 1 : Favoriser la réparation des cycles vendus en France

### Vise la propositions PT 1.3 de la Convention Citoyenne et complète l'article 13 du projet de loi

Pour allonger la durée de vie de tous les produits, la Convention Citoyenne préconise d'imposer une durée minimale de disponibilité de pièces détachées nécessaire à leur réparation. Le projet de loi en prend note mais renvoie à un décret futur qui liera la durée de disponibilité obligatoire à la durée de vie moyenne de chaque produit. Or la disponibilité des pièces détachées de vélo est aujourd'hui supérieure à la durée de vie moyenne d'un cycle (7 ans). Pour éviter tout effet défavorable, nous demandons à ce que la loi aille plus loin et impose pour les cycles une disponibilité des pièces détachées qui ne pourrait être inférieure à 25 ans. Par ailleurs pour la rendre opérante, nous demandons que cette mesure intègre une disponibilité de l'outillage correspondant.

## Proposition 2 : Compléter le dispositif « Savoir rouler à vélo » par un « Savoir réparer son vélo »

### Vise la propositions SD-A 1.3 de la Convention Citoyenne

Par ailleurs, la Convention propose d'ancrer les mobilités douces comme une « habitude » chez les jeunes générations et pour ce faire suggère de créer un système de prêt de vélos géré par les collèges et lycées, basé sur le modèle du prêt de livres scolaires. Dès lors qu'en cas de panne, 7 fois sur 10 les cyclistes réparent eux-mêmes leurs vélos, nous proposons que collégien-ne-s et lycéen-ne-s bénéficient au cours de leur scolarité d'un enseignement de compétences minimales en mécanique cycle, afin de leur assurer une circulation en sécurité. Ces enseignements pourraient être dispensés par les ateliers vélo participatifs et répondraient à l'enjeu de l'entretien et de la réparation des flottes de vélos mis à disposition.

Ce dispositif prendrait la suite et compléterait l'apprentissage obligatoire du « savoir rouler à vélo » dispensé dans les établissements primaires en favorisant une « vélonomie » complète des jeunes générations. En utilisant le vélo comme porte d'entrée, il encremerait le réflexe de la réparation dans les habitudes au cours de la scolarité.

*Ces propositions sous forme d'amendements au projet de loi Climat-Résilience ont été transmises aux député-e-s, vous les retrouverez [ici](#).*

*La Collégiale*